



ACCORD SENIORS EN DANGER



Mais que se passe-t-il au juste ?

Le **syndicat CGT** a engagé une action devant le Tribunal de Grande Instance de Paris le 19 mai 2011 en vue de faire purement et simplement **annuler l'accord seniors** signé le 22 janvier 2010 pour irrégularité de PURE forme.

L'action est intentée 16 mois après la signature de l'accord laissant ainsi de nombreux collègues goûter aux avantages qu'il offre et laissant aussi de nombreux collègues faire le choix d'opter pour en bénéficier.

Au seul motif que le syndicat CGT n'a pas été convoqué à la dernière réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2010 et qui portait sur la seule relecture et re-signature dudit accord, celui-ci ayant été modifié à la marge, la CGT réclame l'annulation pure et simple de l'accord. D'autres arguments vous sont avancés, notamment sur le fait que cet accord ne concerne que les collègues de droit privé sur le volet de l'aménagement du temps de travail, mais retenez que dans l'argumentation juridique développée par la CGT, il n'en est pas fait mention !

Pour notre part, sachez aussi que le SNAP a soutenu, durant la phase de négociation dudit accord, et continue de soutenir cette même idée durant les réunions de suivi de l'accord, à savoir, l'idée d'un élargissement des dispositions d'aménagement du temps de travail des agents privés prévues dans l'accord aux agents publics. Mais la méthode employée est irresponsable !

Revendiquer une négociation pour les agents publics, conduire une action pour inégalité de traitement et obtenir un élargissement à tout le personnel, etc. auraient été des alternatives plus cohérentes à notre sens.

Quelles conséquences aura cette annulation ?

Il y a un réel risque de retour à la situation initiale : remise en question des temps partiels majorés, des dispositions en matière d'évolution de carrière, d'adaptation de poste, de développement de compétences, d'accès à la formation, de fin de carrière, etc.

L'annulation de cet accord se traduira par une dégradation immédiate des conditions de travail et salariales de milliers d'agents bénéficiaires de ces dispositions !

Le temps partiel majoré a permis à de nombreux collègues de tenir le coup jusqu'ici... Nous recevons de nombreux messages de collègues en plein désarroi face à cette épée de Damoclès au dessus de leurs têtes.



LE SNAP SE BATTRA AVEC PUGNACITE POUR DEFENDRE CET ACCORD ET EMPECHER SON ANNULATION.

NOUS AGISSONS AVEC NOS AVOCATS POUR CONSTRUIRE UN FRONT JURIDIQUE FACE AU DANGER IMPORTANT QUI MENACE LE FRÊLE EQUILIBRE DE NOMBREUX COLLEGUES !

Il faut se battre pour défendre tous les agents publics ou privés sans opposer les intérêts des uns aux intérêts des autres mais en luttant pour étendre les acquis des uns à tous !

Ne vous laissez plus faire :

- Je m'abonne, sans engagement, aux informations du SNAP
- Je soutiens l'action du SNAP, et souhaite participer, sans engagement, à une réunion régionale du SNAP
- Je soutiens l'action du SNAP, et j'adhère

Nom : Prénom :
Téléphone : Mail :
Pôle Emploi de : Cadre d'emploi :